Image not found or type unknown

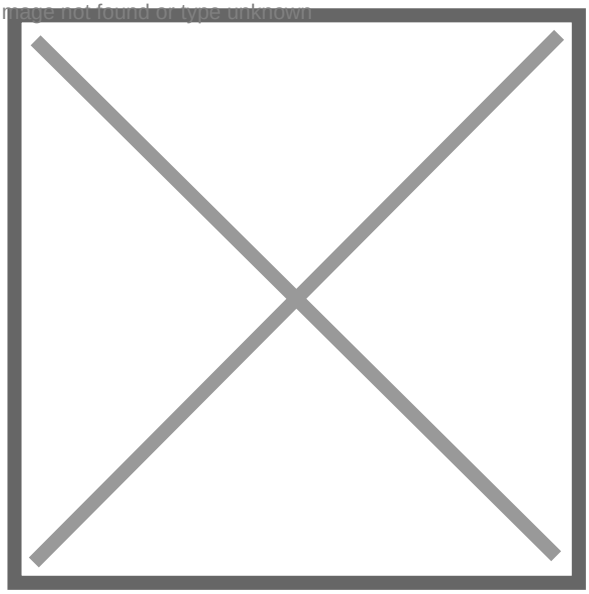

Quel dédommagement réclamer en cas de retard de petits travaux ?

Par **fredsofy**, le **21/07/2009** à **08:25**

Bonjour,
nous avons signé un contrat de pose lors de l'achat de notre douche dans un grande enseigne des hyper marchés de bricolage. Cette enseigne sous traite des artisans. L'un d'entre eux est venu posé notre douche le 08/07/09. Après deux jours de travail douteux (sous conseil du magasin, je signe avec la mention "sous résèrve d'étanchéité du bac, des parois et des tuyaus d'alimentation et évacuation"), nous prenons une douche, celle-ci fuit au niveau des joints. Je rappelle l'artisan qui vient les colmater sous deux jours (il dit que c'est un détail, il ne sait pas pourquoi il a oublié de poser les joints). 24 heures plus tard, toujours des fuites.
A ce jour, on m'annonce que je vais devoir attendre fin aout avant d'obtenir enfin un démontage et remontage complet de la douche (à cause des vacances me dit-on), par un autre artisan (le premier ne s'étant pas manifesté après mise en demeure, de toute façon je ne souhaitais plus le voir chez moi).

Que puis-je exiger comme dédomagement financier ? Le pose m'a coutée 450€. suis-je en droit de les réclamer ? Moins, Plus ?

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés